



Convention de mise à disposition Gobelets réutilisables

Entre :

Nom de la structure :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Nom du Président/Directeur :

Et :

La Communauté de Communes Cœur de Loire

4 place Georges Clémenceau 58203 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Téléphone : 03 86 28 92 92

Mail : contact@coeurdeloire.fr

Nom du Président : M COINTAT Sylvain

Article 1 – Objet de la convention

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), la Communauté de Communes Cœur de Loire propose le **prêt de gobelets consignés réutilisables 25/33 cl** afin de réduire le volume de gobelets jetables lors des manifestations du territoire.

Article 2 – Manifestation et nombre de gobelets

Nom de l'évènement :

Date de l'évènement : Lieu :

Nom du responsable de l'emprunt :

Téléphone du responsable de l'emprunt :

Nombre de gobelets souhaités (**limite maximum de 450 gobelets**) :

Date d'emprunt souhaité : Date de restitution :

Article 3 – Usage du matériel emprunté

Les gobelets sont réservés au seul usage de la consommation de boisson. La **consigne** conseillée est de **1 euro** ce qui permet d'en garantir la récupération.

Article 4 – Modalités d’emprunt

La mise à disposition commence au jour de sortie et se termine au moment de la réception du matériel dans les locaux de la collectivité. La structure emprunteuse récupère les gobelets à la plateforme multi-filière, RD 14 Route d’Alligny 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. Pendant la durée du prêt, le matériel sera sous la responsabilité de la structure emprunteuse. Les gobelets doivent être stockés dans un local couvert.

Article 5 – Etat général au départ et retour du matériel

Les gobelets fournis sont lavés et essuyés, il est néanmoins recommandé à l’emprunteur de les rincer à l’eau claire avant toute utilisation. L’emprunteur sera responsable de l’hygiène, la propreté et les dégradations subies, à l’exception de celles résultants d’une usure normale. L’emprunteur s’engage alors à transporter les gobelets empruntés, ne pas les détériorer et les retourner dans leur conditionnement initial, bien nettoyés. Le matériel sera vérifié à son retour. Les gobelets rendus doivent être uniquement ceux de la Communauté de Communes Cœur de Loire. Pour les verres manquants, l’emprunteur **verse 100% de la consigne conseillée soit 1 €/verre non rendu**, de même pour les verres abimés. Cette facture vous sera adressée à chaque fin d’année afin d’additionner les montants des différents emprunts. La recette sera utilisée exclusivement pour renouveler le stock de gobelets réutilisables.

CONSIGNES D’HYGIENE :

- Lors de l’utilisation, **ne pas mélanger les gobelets propres et sales.**
- Le même gobelet peut **servir plusieurs fois pour le même manifestant.**
- Laver les gobelets lors de la manifestation pour plusieurs utilisations (prévoir de l’eau et une zone de séchage).
- **Sécher les gobelets** avant le rangement pour éviter les moisissures.
- Vérifier la **propreté intérieure des caisses** contenant les verres.

Article 6 – Clause d’ordre public

Les biens, objet du présent contrat, sont affectés en priorité au service public. La possibilité d’en disposer n’est pas un droit mais une facilité que la Communauté de Communes Cœur de Loire accorde à certains bénéficiaires. Dans la mesure où le matériel n’est pas disponible lors de la demande de réservation, la Communauté de Communes Cœur de Loire ne saurait s’engager à répondre à la demande par un autre moyen (location auprès d’une entreprise privée, demande de prêt auprès d’une autre collectivité).

Fait en 2 exemplaires à, le

L’utilisateur

Lu et approuvé

Le représentant de Cœur de Loire

Pour l'équipe du bar

Quelques conseils pour gérer au mieux la logistique des verres de la Communauté de Communes Cœur de Loire et contribuer ainsi à la durabilité des verres

1- **Prévoir une zone de lavage et de séchage** des verres pour faciliter l'organisation.

2- **Les verres doivent être impérativement secs avant d'être rangés.**

S'ils ne sont pas parfaitement secs, il risque d'y avoir une odeur.

Prévoyez du temps et de l'espace pour le séchage. La méthode des gobelets « tête en bas » avec courant d'air semble être la meilleure. Si les gobelets sont en plein soleil, quelques heures suffisent. Ne surtout pas empiler les verres tant qu'ils ne sont pas parfaitement secs, sinon ils moisissent.

3- **Certains liquides marquent les verres**

L'anis peut marquer les verres, de même pour le café, et l'odeur reste imprégnée. Merci de laver rapidement ceux qui ont servis pour le café et l'anis. Si vous ne pouvez pas laver les verres immédiatement, laissez-les tremper.

4- **Merci de ramener les verres à la date convenue**

Un autre évènement est peut-être prévu juste après vous. Si vous avez un problème, prévenez-nous vite au 03 86 39 39 49.

5- **Gestion des consignes**

Nous vous conseillons de faire la consigne des verres directement à l'endroit où vous servirez les boissons. Prix de la boisson + 1 euro lors de la première commande. Pensez à mettre une affiche explicative dans chaque buvette. Pour le retour des consignes, il se fait soit au bar directement, soit à un point retour consigne bien définie et à part.

6- **Prévoir un fond de caisse de 1 euro**

Pensez à avoir des pièces de 1 euro dans votre fond de caisse afin de pouvoir rendre les consignes.

MÉMOTRI

Cœur de Loire

coeurdeloire.fr

Ensemble trions tous les emballages et papiers !

Emballages en
VERRE

COLONNE VERTE

Bouteilles, bocaux,
pots, bouteilles
de parfum...

**BIEN LES VIDER
INUTILE DE LES LAVER**



Tous mes
PAPIERS

COLONNE BLEUE

Journaux, enveloppes,
boîtes en cartonnée,
emballages papier...



**MÊME AVEC AGRAFES,
SPIRALES ET FENÊTRES
EN PLASTIQUE**



Emballages en

PLASTIQUE - METAL - BRIQUE

COLONNE JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique,
briques alimentaires, emballages
en métal même les petits...



+ NOUVEAU

à partir du 1^{er} janvier 2023
Tous les autres emballages en plastique



Barquettes, sachets, pots, sacs en plastique,
yaourts, dentifrices, poches...



PENSEZ-Y !

Votre poubelle doit être
sortie la **VEILLE** au soir
à partir de 19h

ORDURES MÉNAGÈRES

SAC POUBELLE

Déchets à usage unique,
vaisselles jetables...



**PENSEZ AU
COMPOSTAGE**

La majeure partie des
déchets organiques
(restes alimentaires,
marc de café, coquilles
d'œufs, épluchures...)
peut être compostée



DÉCHÈTERIE



Déchets verts,
encombrants,
gros cartons,
électroménagers,
bois, métaux,
écrans...

Retrouvez
au dos
les horaires.

Toutes les infos
pratiques sur
coeurdeloire.fr



PENSEZ-Y !

**PILES,
AMPOULES,
TEXTILES,**

Retrouvez tous
les points de
collecte sur
coeurdeloire.fr

Tél: 03 86 28 92 92